

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01 du mois d'octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

Présents : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, GRANDCHAMP, JALLON, LAFINEUSE et LAOUÉ

Pouvoir : Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. JALLON

Excusés : MM MME ROUZIÉ, PITOUX, ZANELLO et BENTEJAC

Secrétaire de séance : M. LAOUÉ

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Délibération convention AXA
- Délibération vente tractopelle
- Délibération transport à la demande
- Zonage PLUi
- Travaux Tartifume
- Fermeture Port
- Préparation Petit Fontésien
- Repas aînés / spectacle enfants
- Divers

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter une délibération pour approuver le rapport de la CLECT. Adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 05 JUIN 2019

Le compte-rendu de la séance du 05 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION APPROBATION RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale chargée du Transfert des Charges (CLECT) s'est réunie le 24 septembre 2019 pour procéder à l'évaluation des charges relatives à la modification de documents d'urbanisme de certaines communes et à la revalorisation des charges de fonctionnement de la bibliothèque de Loupiac-de-La Réole. Il rappelle le calendrier d'adoption du rapport et de détermination de l'attribution de compensation 2019 :

- **octobre 2019** : la communauté de communes prend acte du rapport - Elle n'a pas à délibérer ;

●**octobre-novembre 2019** : les communes délibèrent dans les 3 mois suivant la notification. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable. N.B. : Le rapport doit recueillir un vote favorable à la majorité qualifiée des conseils municipaux : -2/3 des conseils municipaux - 50% de la population

●50% des conseils municipaux - 2/3 de la population

●**décembre 2019** : le Conseil Communautaire fixe les attributions de compensation définitives,

Il est donc proposé d'approuver le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT réunie le 24 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la CLECT en date du 24 septembre 2019, présentant à l'évaluation des charges relatives à la modification de documents d'urbanisme de certaines communes et à la revalorisation des charges de fonctionnement de la bibliothèque de Loupiac-de-La Réole.

DÉLIBÉRATION CONVENTION AXA

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Madame Marie-José SAGE de la compagnie d'assurances AXA lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2018 et durant laquelle elle a présenté la proposition de Santé Communale de sa société.

Dans le cadre de ce partenariat, AXA France s'engage à ce que les habitants de Fontet bénéficient, sur une gamme sélectionnée de formules, d'une réduction de:

- 25 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 25% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 15% pour les autres

AXA France s'engage par ailleurs à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE**, à l'unanimité, l'accord sur la proposition d'offre promotionnelle AXA permettant d'obtenir des conditions tarifaires avantageuses sur les « complémentaires Santé » souscrites par les habitants de la commune proposée par Madame Marie-José SAGE, responsable de clientèle AXA, domiciliée au 8 l'Auriole, 33190 Fontet.

DÉLIBÉRATION VENTE TRACTOPELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été contacté par un administré qui était intéressé pour racheter l'ancien tractopelle de la commune qui a depuis été remplacé.

Monsieur le Maire propose donc de vendre le tractopelle au prix de trois mille cinq cents euros (3 500 euros) à Monsieur Philippe CATHALOT. Il convient également de le sortir de l'état de l'actif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de vendre le tractopelle au prix de trois mille cinq cents euros (3 500 euros) à Monsieur Philippe CATHALOT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à le sortir de l'inventaire de la Commune et à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

DÉLIBÉRATION TRANSPORT À LA DEMANDE

Monsieur Le Maire explique, qu'en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine le Conseil Communautaire de la CdC du Réolais en Sud Gironde a décidé de mettre en place un service de transport à la demande à compter du 1er janvier 2020 et à destination des personnes domiciliées sur le territoire de la CdC et qui répondent aux critères suivants :

- personnes à mobilité réduite (quel que soit le trajet, l'accompagnateur P.M.R. doit être préalablement inscrit, voyage gratuit) ;
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie ;
- personnes en insertion professionnelles ;
- personnes en situation de précarité.

Le Conseil Communautaire de la CdC du Réolais en Sud Gironde lors du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2019, a décidé à l'unanimité des votes exprimés de mettre en place ce service de transport à la demande à compter du 1er janvier 2020 et de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin d'y inscrire la compétence : « service de transport rural de proximité ».

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide :

- d'**APPOUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde afin que la compétence « Service de transport rural de proximité » soit exercée de plein droit ;
- d'**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à la présente

4 voix Pour
2 voix Contre
2 Abstentions

ZONAGE PLUi

Monsieur le Maire présente aux membres la nouvelle carte mise à jour par le bureau d'étude et qui fait suite au travail de la commission qui s'était réunie.

TRAVAUX TARTIFUME

Monsieur Philippe Jallon fait un rapport sur l'avancement des travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur le secteur de Tartifume. Les branchements sont terminés, les analyses doivent être effectuées pour la potabilité de l'eau. Les travaux devraient être terminés avec une semaine de retard sur le planning prévu.

FERMETURE PORT

Monsieur le Maire rappelle le projet de fermeture du port en période de chômage du canal. Une entreprise a été contactée afin d'établir une proposition et un devis. Les éléments n'ayant pas été reçus à temps en Mairie, seule une présentation de certains ouvrages faits par cette entreprise est faite aux membres du Conseil.

PRÉPARATION PETIT FONTÉSIEN

La Commission Communication doit se mettre à travailler à la rédaction des articles qui composeront le prochain numéro du journal municipal.

REPAS DES AÎNÉS – SPECTACLE ENFANTS

La date du repas est fixée au samedi 11 janvier 2020. Les devis pour les traiteurs vont être demandés et il faudra trouver un spectacle pour les enfants.

DIVERS

LA POSTE : Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la direction de La Poste concernant la mise en place de la réorganisation du tri.

CIR'CAMBROUSSE : Monsieur le Maire informe les membres de la demande de l'association du cirque pour stocker du matériel (portique) dans la Salle des Fêtes

BALADES NOCTURNES : Monsieur le Maire fait le bilan de la manifestation. Bonne fréquentation, réel intérêt pour ces soirées.

TABLÉES NOCTURNES : Bonne fréquentation dans l'ensemble, avec un incident qui est venu clôturer la dernière soirée plus tôt que prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.